Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20260625-07_23_06_2026-DE

COMMUNE DE PLOUËR SUR-RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2026

---

*L'an **deux mille vingt-six**, le **23 juin** à **vingt heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 23 juin 2026, se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann GODET, Maire.*

***Présents** : M. GODET, M. ADAM, M. CORMIER, Mme BETTLER, M. JUHEL, Mme EZ-ZAFIR RICHARD, Mme SIMON-GRIMONT, M. FLAUX, M. MAUPOINT, Mme SAVARE, M. LEFRANC, Mme BOVE, Mme RIPOCHE, Mme CAILLE, M. BOUGIS, M. LECHIEN, Mme AVELINE-BRIGNON, M. de BODMAN, Mme VILBOU et M. LETERRIER*

***Absent** : M. COLAS*

***Excusées** : Mme DELANGHE et Mme BORDEREAU*

***Pouvoirs** : Mme DELANGHE donne pouvoir à M. ADAM*
Mme BORDEREAU donne pouvoir à Mme EZ-ZAFIR RICHARD

***Nombre de membres du conseil municipal présents ou représentés** : 22 sur 23*
Le quorum étant atteint – 20 membres du Conseil Municipal présents - celui-ci peut valablement délibérer.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Sonia RIPOCHE est désignée à l'unanimité des membres présents, secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 12 mai 2026 est adopté à l'unanimité.

7- Urbanisme : modification de la délibération n°5 de la séance de Conseil Municipal du 28 mai 2024

Vu la délibération n°5 de la séance de Conseil Municipal en date du 28 mai 2024

Lors de la séance de Conseil Municipal en date du 28 mai 2024, il fut décidé de procéder à la cession de la parcelle communale cadastrée AE 240p à la S.C.I. (Société Civile Immobilière) Tam et Zoé, pour un projet de micro-crèche.

Le projet a depuis évolué.
Des éléments liés principalement à la nature du terrain ont conduit les porteuses de projet à revoir leurs plans et prévisions. Après réflexion, les porteuses de projet ont décidé de mettre un terme à cette opération.

De ce fait, il convient à la commune de mettre à jour et de modifier les termes de la délibération qui fut prise le 28 mai 2024.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20260625-07_23_06_2026-DE

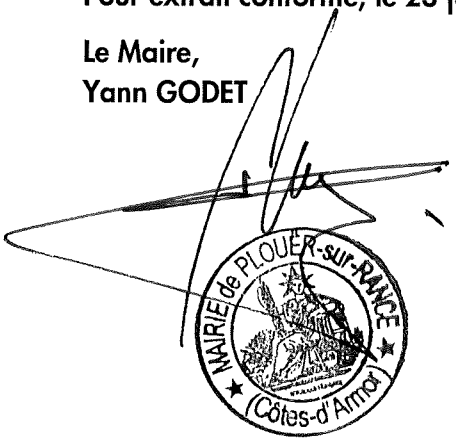
Mme Sonia RIPOCHE ne prend pas part au vote et sort de la salle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **MODIFIE les termes de la délibération prise par le Conseil Municipal le 28 mai 2024 suite à la décision des deux porteuses de projet de la S.C.I. Tam et Zoé**
- **DÉCIDE de mettre un terme à la promesse de vente**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à engager et à signer toutes les démarches relatives à ce dossier.**

Pour extrait conforme, le 23 juin 2026

Le Maire,
Yann GODET



La secrétaire de séance,
Sonia RIPOCHE